

Bernard Maingain : "La mort de Pierre Nkurunziza n'arrête pas les procédures"

Deutsche Welle, 17.06.2020 Justice sera rendue aux victimes politiques burundaises Une semaine après la mort de Pierre Nkurunziza, l'avocat des familles des victimes de la répression de 2015 assure que les procédures à la Cour pénale internationale (CPI) vont se poursuivre. C'est une question que se pose de nombreuses victimes et proches des victimes de la répression de 2015 au Burundi après la mort du président en exercice jusqu'alors, Pierre Nkurunziza.

"Nous avons reçu beaucoup d'interrogations de la part de la population pour savoir ce qu'il en sera à la Cour pénale internationale (CPI)", explique Bernard Maingain, l'avocat des victimes et des familles des victimes de la répression de 2015. L'enquête de la CPI doit se poursuivre. À l'époque, après la défection du président défunt, de nombreuses manifestations avaient eu lieu. Des manifestations dans la violence, avec des violations massives des droits humains. Elles avaient fait 1.200 morts et plus de 400.000 déplacés jusqu'en mai 2017, selon la Cour pénale internationale. Une Cour qui avait alors ouvert une enquête sur des crimes contre l'humanité présumés. Beaucoup craignent que la Cour arrête les procédures en cours suite à la mort du défunt ex-président. "Mais cela n'arrête pas les procédures", assure Bernard Maingain. "Les coauteurs peuvent aussi être poursuivis", poursuit-il. Quant à l'indemnisation éventuelle des victimes, elle pourrait encore prendre du temps, mais l'avocat veut garder espoir : "Le Burundi ne sera pas éternellement dans une situation de non-droit, ou de droits non respectés, et quand l'Etat de droit reprendra sa force à l'intérieur de l'appareil d'Etat, la question des indemnisations se posera inévitablement, car la responsabilité est du fait de membres de l'appareil d'Etat", indique Bernard Maingain.